

JOURNÉES DU DROIT

— DE L'AJEFO —



LES CARRIÈRES EN JUSTICE

FICHE PÉDAGOGIQUE 3

CAHIER DE L'ÉLÈVE

Organisé par :

ajefo

Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario

Financé par :



La Fondation
du droit
de l'Ontario



Activité : Carrières en justice

Exercice 1 : Associez la tâche à la carrière correspondante (5 min approx.)

Avocat :	A. Enquêter
Parajuriste :	B. Faire de la médiation familiale
Policier :	C. Gestion des dossiers
Travailleur social :	D. Donner des conseils

Exercice 2 : Associez le niveau d'étude nécessaire à la carrière correspondante (5 min approx.)

Avocat :	A. 7 ans d'études universitaires
Parajuriste :	B. Diplôme secondaire
Policier :	C. 4 ans d'étude universitaires
Travailleur social :	D. Diplôme d'études collégiales

Exercice 3 : Vrai ou faux ? Encerclez la bonne réponse. (5 min approx.)

L'étudiant de droit peut se lancer dans la profession d'avocat suivant la complétion de ses études universitaires.	Vrai	Faux
Pour devenir membre de la GRC, vous devez suivre une formation additionnelle.	Vrai	Faux
Le parajuriste ne peut pas représenter des clients dans la salle de cour.	Vrai	Faux
Le travailleur social peut enquêter des signalements à la société d'aide à l'enfance.	Vrai	Faux

Correction : Visionnez la vidéo « Carrières en justice » (5 min approx.)

Visionnez la vidéo « [Carrières en justice](#) » et corrigez vos réponses.